Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES
DE DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE
SECURITE ROUTIERE

AFFAIRE SUIVIE PAR : Thierry FIOLETTI

TEL. 03 87 34 87 79
FAX. 03 87 34 87 84
M thierry.fioletti@moselle.gouv.fr

Objet : Appel à projets 2016 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a réaffirmé le 26 janvier 2016, l'objectif national fixé en 2013 par Manuel Valls, de moins de 2 000 tués sur les routes en 2020. Cet objectif ambitieux nécessite de maintenir une mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs agissant sur le volet répression et sur le volet prévention.

En 2015, 3 464 personnes ont perdu la vie sur les routes de France, soit une augmentation de 2,4% par rapport à 2014.

Pour l'année 2015 en Moselle, le bilan est orienté à la hausse pour le nombre de tués et à la baisse pour le nombre d'accidents et de blessés, puisqu'on dénombre au 31 décembre 2015 :

- **48 tués (+11,6 %)**
- **449 accidents (-3,79 %)**
- **584 blessés (-2%), dont 262 hospitalisés plus de 24 heures (-11,5%).**

Pour le département de la Moselle, les résultats en matière de sécurité routière démontrent pour 2015, la surmortalité des usagers vulnérables que représentent les piétons et les deux roues motorisés

Les priorités pour le département de la Moselle sont claires :

Quatre enjeux locaux sont fixés pour l'année 2016.

-Lutter inlassablement contre les premiers facteurs d'accidents que sont la vitesse excessive et la consommation d'alcool ou de stupéfiants ;

-Réduire la surmortalité des jeunes au volant ;

-réduire la surmortalité des conducteurs de deux-roues motorisés.

-réduire la surmortalité des piétons et des seniors.

Pour cela, il convient d'agir sur trois leviers : la formation et la prévention mais aussi la sanction.

Si l'action des forces de l'ordre dans ce domaine doit être soutenue et renforcée, la lutte contre l'insécurité routière passe par le renforcement d'actions de prévention à la mesure des enjeux départementaux.

La sécurité routière repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'État, mais aussi sur un soutien financier permettant ainsi la réalisation de projets d'actions de prévention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière annuel (PDASR) .

Le PDASR a pour but de retenir des actions, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et d'aides matérielles.

Je souhaite que le PDASR 2016 soit élaboré selon une méthodologie de projet de façon à rendre la lutte contre l'insécurité routière plus partagée, plus cohérente et donc plus efficace.

Ainsi les propositions d'actions de prévention devront s'inscrire dans les priorités identifiées par le **PDASR.** Les projets présentés peuvent être portés par les associations, les collectivités territoriales, les services de l'État, les entreprises ou les organismes socio-professionnels.

Je vous rappelle instamment que la demande de reconduction d'une action et de la délivrance d'une subvention sera soumise à la fourniture du bilan financier de l'action réalisée l'année 2015 et de son évaluation (voir cahier des charges en annexe).

Montage et sélection des projets :

Je vous invite à adresser les projets d'actions de prévention que vous souhaitez mettre en œuvre en 2016 pour le 10 mars 2016.

Par courrier ou par courriel à : pref-securite-routiere@moselle.gouv.fr

ou

Cabinet du Préfet

Coordination Sécurité Routière

BP 71014

57034 Metz cedex 1

Les modalités de dépôt des projets intègrent la fourniture des éléments suivants *:*

-*La* fiche projet d'action et son calendrier mentionnant les coordonnées précises et complètes des porteurs d'actions,

- la demande de subvention dûment complétée,

- il conviendra de préciser dans votre demande l'appui éventuelle d'un IDSR (appui bénévole),

- pour les associations: un n° SIRET et un RIB,

- pour les collectivités territoriales un n° SIRET et un RIB une copie de la délibération signée du Maire portant l'action,

- pour le renouvellement d'une action en 2016 le bilan/évaluation d'action réalisée en 2015.

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai sera irrecevable.

L'ensemble des projets sera examiné en Commission d'attribution à partir du 10 mars 2016.

A la suite de cet examen la décision prise par le Chef de projet Sécurité Routière sera notifiée par courrier aux porteurs d'actions courant mars 2016.

Principes et critères d'attribution d'une aide financière du PDASR *:*

- Veiller à la conformité du projet d'action avec les objectifs et enjeux locaux de lutte contre l'insécurité routière réactualisés pour 2016

- Innover dans l'approche technique d'animation au regard des enjeux visés en matière d'action de prévention,

- Poursuivre des objectifs d'action clairement définis et faire l'objet d'une évaluation et d'un bilan financier.

Je vous remercie par avance de votre participation à la politique de prévention qui accompagnera les mesures de contrôle menées par les forces de l'ordre pour permettre des résultats significatifs en matière de sécurité routière dans notre département.

L'équipe de la Coordination Sécurité Routière de la préfecture se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires:

- Monsieur Sylvain GENY, Coordinateur 03 87 34 87 76 **sylvain.geny@moselle.gouv.fr**

-Monsieur Ivan ROUSSIGNE, Adjoint 03 87 34 87 95 **ivan.roussigne@moselle.gouv.fr**

-Monsieur Thierry FIOLETTI, Adjoint 03 87 34 87 79 **Thierry.fioletti@moselle.gouv.fr**

POUR LE PREFET
La Sous Préfète Directrice du Cabinet

Elise BAS